# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'U COMITE SYNDICAL

**Séance du** : 14 mars 2016

n° 06/2016

# L'an deux mille seize, le quatorze mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

### Etaient présents :

# Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE. Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

# Avaient donné pouvoir :

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à P.ESPUNY, JL.GOUXETTE à A.ITIER, P.IZARD à G.DARNAUD, JC.LANDET à P.POUNT-BISET.

En exercice: 63

Présents ou représentés : 35

#### Délégués suppléants :

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

#### Excusés:

Mmes Nicole DANJOU, Nicole DURY, Sophie MANIAGO, Patricia RUIZ.

Mrs Michel BROUSSE, Etienne CRESPY, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN,
Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Philippe SOL.

<u>Objet</u>: Approbation du Compte Administratif 2015 du PETR du Pays Lauragais Approbation du Compte de gestion 2015 du PETR du Pays Lauragais

Courriel: scot.lauragais@orange.fr

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de prononcer l'artêt des compres de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-114° du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président cède la parole à M. Patrick de PERIGNON et quitte la salle.

0 00 000 00

# M. Patrick de PERIGNON expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2015 a été voté le 2 mars 2015 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 451 914 € en section de fonctionnement et à 219 663 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2015 de 120 206,69 €.

### **Investissement:**

Dé	penses

Prévu:	219 663,27
Réalisé:	89 933,30
Reste à réaliser :	97 229,97

#### Recettes

Prévu:	219 663,27
Réalisé:	129 915,37
Reste à réaliser :	69 500,00

# **Fonctionnement:**

Dépenses

Prévu:	451 914,42
Réalisé:	378 617,69
~~	

#### Recettes

Prévu:	451 914,42
Réalisé:	458 842,31

# Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement:	39 982,07
Fonctionnement:	80 224,62
Résultat global:	120 206,69

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le récéveur pour l'exercice 2015 est conforme au compte administratif 2015 du PETR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- · Approuve le Compte Administratif 2015 annexé à la présente délibération,
- Approuve le Compte de Gestion 2015 réalisé par le comptable public.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Avignonet Lauragais, le 14 mars 2016.

Le Président

**Georges MERIC**